

02/05/2017



TECHNIQUES

Suivi du protocole du 11/04/2016 pour les personnels techniques

Le DGPN répond au SNAPATSI



Le Directeur Général de la Police Nationale demande à ses services que toutes les dispositions soient prises pour que l'ensemble de ces mesures fassent l'objet d'une concrétisation dans les délais les plus courts.

Thèmes inscrits par le SNAPATSI	Etat de mise en oeuvre de la mesure
Taux d'avancements 2017	Augmentation significative pour les AT1 16% au lieu de 11.5% et pour les ATP2 12% au lieu de 7%.
Taux d'avancements 2018	En préfiguration de la fusion des corps techniques au sein du M.I., une demande de majoration conjointe avec les ATIOM des taux d'avancements a été transmise au guichet unique. Ces taux seront encore à la hausse.
PPCR	Les adjoints techniques ont été reclassés comme les autres corps
Postes fonctionnels APST	Un bilan du corps a été établi en vue de la création de 90 postes sur le périmètre police en 2017. Les textes sont en cours de rédaction pour une présentation rapide au guichet unique ministériel puis interministériel.
Compte à point vestimentaire AT/OC	Le SNAPATSI a déposé son projet auprès de la DCCRS en charge de ce dossier. Après négociations, le projet fait l'objet d'un consensus. Maintenant les réunions vont se poursuivre pour la mise en oeuvre.
Instructions de gestion hors CRS de 2002 et instruction CRS de 2007	Elles seront révisées comme le prévoit notre protocole dans la continuité de l'intégration des droits communautaires pour l'ensemble des corps.

LE SNAPATSI EST SEUL SIGNATAIRE DU PROTOCOLE ET SEUL PRESENT DANS CES NEGOCIATIONS !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI construit votre avenir !